

# Table des matières

---

<b>Avertissement</b>	<b>3</b>
<b>Abréviations</b>	<b>4</b>
<b>Introduction</b>	<b>5</b>
I. La mise en place des Communautés européennes	6
II. La relance des Communautés européennes par l'Acte unique européen de 1986	8
III. La création de l'Union européenne par le traité de Maastricht de 1992	8
IV. Les timides avancées du traité d'Amsterdam de 1997	11
V. La réforme institutionnelle <i>a minima</i> du traité de Nice de 2001	13
VI. La Convention européenne et la Constitution européenne	14
VII. Le traité modificatif européen	17
Partie 1	
<b>LE SYSTÈME INSTITUTIONNEL</b>	<b>19</b>
Chapitre 1 — <b>Les institutions principales</b>	<b>21</b>
Section 1. Les institutions de décision	22
I. Le Conseil européen	22
1. La naissance du Conseil européen	23
2. La composition et le déroulement des travaux du Conseil européen	23
3. Le rôle du Conseil européen	26

## Institutions européennes

II. La Commission européenne	29
1. La composition et l'organisation de la Commission européenne	30
a. La composition de la Commission européenne	30
b. L'organisation de la Commission	35
2. Le fonctionnement et les attributions de la Commission européenne	37
a. Le fonctionnement de la Commission européenne	37
b. Les attributions de la Commission européenne	38
III. Le Conseil des ministres (ou Conseil de l'Union)	43
1. La composition du Conseil des ministres	43
2. Le fonctionnement et les attributions du Conseil des ministres	45
a. Le fonctionnement du Conseil	45
b. Les attributions du Conseil	53
IV. Le Parlement européen	55
1. La composition et l'organisation du Parlement européen	56
a. La composition du Parlement européen	56
b. L'organisation du Parlement européen	58
2. Le fonctionnement et les attributions du Parlement européen	59
a. Le fonctionnement du Parlement européen	59
b. Les attributions du Parlement européen	60
Section 2. Les institutions de contrôle	65
I. Le contrôle juridictionnel : la Cour de justice et le Tribunal de première instance	65
1. La composition et l'organisation de la Cour et du Tribunal	66
a. La composition de la Cour et du Tribunal	66
b. L'organisation de la Cour et du Tribunal	67
2. Les attributions de la Cour et du Tribunal	68
II. Le contrôle financier : la Cour des comptes	73
1. La composition et le fonctionnement de la Cour des comptes	74
2. Les attributions de la Cour des comptes	74
Chapitre 2 — <b>Les organes secondaires</b>	<b>79</b>
Section 1. Les organes financiers	79
I. La Banque centrale européenne (BCE)	79
1. L'organisation de la Banque centrale européenne	81
2. Les attributions de la Banque centrale européenne	82
II. La Banque européenne d'investissement (BEI)	84

## Table des matières

Section 2. Les organes non financiers	86
I. Les comités consultatifs	86
1. Le Comité économique et social	86
2. Le Comité des régions	88
II. Les agences européennes	90
Partie 2	
<b>LE SYSTÈME NORMATIF</b>	<b>93</b>
Chapitre 1 — <b>La typologie des sources communautaires et européennes</b>	<b>95</b>
Section 1. Les sources écrites du droit communautaire et européen	96
I. Le droit originaire	96
1. Le contenu du droit originaire	96
2. La valeur juridique du droit communautaire originaire	98
II. Le droit dérivé	99
1. Les actes communautaires	100
a. Les actes obligatoires	101
b. Les actes non obligatoires	106
c. Les actes « hors-nomenclature »	107
2. Les actes de l'Union	108
a. Les actes du deuxième pilier (PESC)	108
b. Les actes du troisième pilier (CPJP)	109
III. Le droit conventionnel	110
1. Les accords conclus par les Communautés européennes	110
2. Les accords conclus par les États membres	111
a. Les accords conclus par les États membres avec des États tiers	111
b. Les accords conclus entre États membres	112
Section 2. Les sources non écrites du droit communautaire	114
I. La jurisprudence	114
II. Les principes généraux du droit	116
1. L'origine des principes généraux du droit	116
a. Les principes issus du droit international	117
b. Les principes issus du droit interne des États membres	118
c. Les principes issus des « fonds propres » des Communautés	118
2. L'autorité juridique des principes généraux du droit	120

## **Institutions européennes**

<b>Chapitre 2 — Les effets des sources communautaires</b>	<b>123</b>
Section 1. L'applicabilité immédiate du droit communautaire	124
I. La définition de l'applicabilité immédiate	124
II. Les conséquences de l'applicabilité immédiate du droit communautaire	126
Section 2. L'effet direct du droit communautaire	126
I. Le principe de l'effet direct	127
1. La définition de la notion d'effet direct	127
2. Les critères de l'effet direct	128
II. L'effet direct des différentes sources communautaires	129
1. L'effet direct du droit originaire	129
2. L'effet direct du droit dérivé	130
a. L'effet direct des règlements	130
b. L'effet direct des décisions	131
c. L'effet direct des directives	131
3. L'effet direct des accords externes	132
Section 3. La primauté du droit communautaire	134
I. Le principe de la primauté du droit communautaire	134
1. La définition du principe de primauté	135
2. Les conséquences du principe de primauté	136
II. L'application du principe de primauté du droit communautaire en France	138
1. Le droit communautaire et la Constitution	138
2. Le droit communautaire et la loi	140
<b>Conclusion</b>	<b>143</b>
<b>Bibliographie sélective</b>	<b>147</b>